

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	10
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°5 du 6 juillet 2023
Délibération n°5 de la séance (2023-40)

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents ou représentés :

Secrétaire de séance : Céléna MONDON

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Objet : Programme de voirie 2023

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°2023-03 du 19 janvier 2023, les membres du conseil ont approuvé le programme de voirie d'investissement 2023 selon le plan de financement suivant :

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC Chabrières (du n°69 au chemin de Faire Face)	17 643,00 €	Département (55 %)	11 771,00 €
VC Les Plantas	3 760,00 €	Autofinancement (45%)	9 632,00 €
Coût total prévisionnel des travaux	21 403,00 €		21 403,00 €

Il informe l'assemblée que suite au retour du Département, la subvention accordée à la commune au titre de l'enveloppe cantonale s'élève à 5 000,00 €.

Il propose aux membres de modifier le plan de financement du programme de voirie de la manière suivante :

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC Chabrières (du n°69 au chemin de Faire Face)	17 643,00 €	Département (23,36 %)	5 000,00 €
VC Les Plantas	3 760,00 €	Autofinancement (76,64 %)	16 403,00 €
Coût total prévisionnel des travaux	21 403,00 €		21 403,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Adopte le programme de voirie présenté ;
- 2- Dise que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Céléna MONDON



Prunières, le 11 juillet 2023

Le Maire
Jean-Luc VERRIER




Accusé de réception en préfecture
005210501060-20230706-2023-40-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.